

# Un mouvement contre le néolibéralisme

Louis-Marie Barnier\*

IL Y AURA BEAUCOUP À DÉBATTRE APRÈS CETTE SÉQUENCE DE MOBILISATIONS de grande ampleur, qui s'inscrit dans la continuité des mouvements de 1995, 2003, 2010 et de toutes les autres mobilisations de cette période. La reprise en main des enjeux politiques de la période par une part croissante de la population n'est pas le moindre de ces événements face à un gouvernement de gauche. Le mouvement syndical a joué sa partition, offrant un cadre continu de mobilisation. Sa place centrale dans le conflit tient à l'enjeu de cette loi Travail, la transformation du syndicalisme, du rôle que la société entend lui faire jouer et par là même du rapport collectif de travail. La négociation ramenée au niveau des entreprises en deviendrait un élément compétitif. Le syndicalisme est confronté à une mutation néolibérale.

Plus largement, le néolibéralisme s'est confirmé comme un projet global de société et appréhendé comme tel par une part croissante de la population. Le mouvement de 2016 provient de la rencontre entre deux mécanismes, la prise de conscience de l'enjeu néolibéral et le refus de la stratégie gouvernementale. Sur fond de remise en cause du rôle de l'État par le néolibéralisme, la mobilisation sollicite le syndicalisme pour qu'il se positionne comme mouvement social et porte un projet pour toute la société. Les multiples facettes du conflit invitent donc à ne pas vouloir fournir une analyse qui se voudrait exhaustive, mais à proposer quelques pistes de réflexion et de débat. Notre intervention voudrait entrecroiser deux éléments centraux de ce conflit, le néolibéralisme et le syndicalisme, deux objets de recherche spécifiques dont la convergence permet seule de saisir pleinement les dynamiques de la récente période.<sup>1/</sup>

La loi Travail ouvre un processus. Les articles portant le renversement de la hiérarchie des normes dans le domaine du temps de travail (premier temps, application directe de la loi Travail) annoncent un bouleversement semblable

\* Louis-Marie Barnier est syndicaliste, membre de la Fondation Copernic, sociologue du travail (chercheur associé au LEST-CNRS-AMU).

<sup>1/</sup> L.-M. Barnier, J.-M. Canu, C. Laval, F. Vergne, *Demain le syndicalisme, repenser l'action collective à l'heure néolibérale*, IR FSU, Syllepse, 2016.

dans tous les domaines à travers la refonte du Code du travail annoncée sur ces principes (article 2, un groupe de travail doit rendre d'ici deux ans un rapport exposant l'extension de la primauté de « *l'accord de travail* » au reste du Code du travail). Et dans un troisième temps, d'ici quelques années, la déclinaison de ces « *négociations négatives* » s'opérera dans les différents secteurs dans cette nouvelle optique. La mise en concurrence sur les bases du moins-disant social conduit inévitablement à donner un avantage concurrentiel à l'entreprise qui a obtenu les plus forts reculs des avantages sociaux. Les syndicats sont invités à choisir entre la disparition, rejoignant ainsi l'option d'une partie des idéologues du néolibéralisme, ou l'intégration comme acteur de la lutte concurrentielle au sein d'une « *économie sociale de marché* », suivant les termes des « *ordolibéraux* ». <sup>2/</sup> Loin d'ouvrir au droit de la négociation, quand on regarde ces nouvelles conditions de négociation contrainte, cette loi au contraire « *altère le pouvoir de négociation des salariés.* » <sup>3/</sup>

La capacité du mouvement à s'étendre et intégrer de nouvelles couches de population, grâce notamment à sa durée et au travail d'explication de la loi entrepris par de multiples réseaux y compris informels, a pu se conclure par cette grande manifestation nationale de juin. Mais tous les pays européens ont connu des manifestations importantes contre les politiques néolibérales, sans arriver à les stopper. Pourquoi ce blocage économique, cette « *grève générale* » n'a-t-elle pas pu réussir ni même être portée dans les débats ? Et même encore moins qu'en 2010 ? Au-delà des aspects conjoncturels de la mobilisation (telle cette rupture avec les syndicats des fonctionnaires en janvier 2016), il est nécessaire d'analyser des éléments structurels qui ont freiné la mobilisation, tenant aux modalités d'implantation du mouvement syndical aujourd'hui et aux mécanismes de domination néolibéraux. Le syndicalisme doit se penser comme un mouvement social et s'attacher à la défense des droits fondamentaux.

### **Les « trois jambes » du syndicalisme**

Le syndicalisme tient sa légitimité en France de deux mécanismes complémentaires, la représentation des collectifs de travail au sein de l'entreprise et la défense politique de droits collectifs. L'analyse du mouvement récent amène à reconsidérer les dynamiques propres à chacun de ces termes. Car son déploiement, principalement dans la Fonction publique (absente du conflit) et dans les

<sup>2/</sup> Sur ce débat, voir L.-M. Barnier et alii, *Demain le syndicalisme*, op.cit., 2016.

<sup>3/</sup> Déclaration de chercheurs du LEST, mars 2016.

grandes entreprises nationalisées ou récemment privatisées (globalement sur la défensive), a donné

des caractéristiques particulières à la composition des manifestations, plus à l'image d'un salariat composite et éclaté. Le syndicalisme s'est attaché à la construction d'un outil au service de tous, en tension entre grandes et petites entreprises, mobilisations professionnelles et syndicalisme territorial, enrichi par les porosités des tissus militants.

Les caractéristiques différenciées du syndicalisme actuel sont apparues nettement.

➤ **La Fonction publique**

Contrairement aux conflits de 2003 et 2010, la mobilisation plus faible dans la Fonction publique n'a pas permis la jonction entre salariés du privé et fonctionnaires. La distance des fonctionnaires vis-à-vis d'une réforme du Code du travail qui ne les concerne qu'indirectement, s'est ajoutée à des mécanismes internes de mobilisation (traces de l'échec des grèves de 2003 et 2010, grève insuffisante sur les salaires début 2016) et sans doute des divergences syndicales profondes autour de l'accord PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations, signé par la FSU).

➤ **Les grandes entreprises**

La capacité de mobilisation des salariés des grandes entreprises demeure un facteur déterminant pour envisager un blocage de l'économie par le biais d'une grève générale. Ces grandes entreprises phares de la lutte de classe, dont les travailleurs sont dotés d'une capacité de blocage des échanges et de la production économiques, ont été soumises depuis des années, de la part de l'État et des employeurs, à de nouvelles formes néolibérales de management conduisant à un délitement des capacités de résistance des salariés et des syndicats. Lorsqu'on ajoute France Télécom soumis à la pression managériale depuis des décennies, la Poste où les processus collectifs sont sans cesse remis en cause, EDF où le conflit de 2013 s'est traduit par des centaines de sanctions, Air France qui subit son cinquième plan social... Les processus de privatisation du secteur public, liés à des choix d'un management destructeur, ont été pour beaucoup dans l'affaiblissement du mouvement syndical.

Rajoutons les mesures antigrèves dans les transports publics et les transports aériens (la loi Diard oblige les grévistes à se déclarer nominativement 6 jours à l'avance – ce qui n'a pas empêché 400 salariés de la sûreté aéroportuaire de se déclarer en grève lors d'un mouvement sur Roissy !). Dans ces secteurs des grandes entreprises et de la Fonction publique, le délitement général des conditions d'emploi constitue une donnée structurelle. Le taux de non-fonctionnaires de la Fonction publique territoriale atteignant les 50 %, la pression des manques d'effectif dans les hôpitaux, la sous-traitance généralisée,

affaiblissent le syndicalisme. Les grandes entreprises ne jouent plus de rôle moteur dans les conquêtes sociales, dans l'incapacité où elles sont d'assurer la retombée de leurs acquis vers le réseau de sous-traitance qui les entoure ou l'intégration progressive des salariés périphériques.

Les difficultés d'extension de la grève<sup>4/</sup> sont à rechercher en grande partie dans ces mouvements profonds de délitement des bases syndicales et de destruction des mécanismes de solidarité. Ces évolutions structurelles interrogent sur les modalités à venir des prochains combats.

### ➤ **Le syndicalisme territorial**

La « troisième jambe » du syndicalisme, rarement abordée dans l'analyse des grands mouvements de ces dernières années, est constituée par le syndicalisme territorial. Malgré ses racines historiques profondes, sa place et son statut sont mal définis dans le syndicalisme. C'est pourtant lui qui structure les manifestations, dont on a pu voir le rôle central dans ce mouvement. Notons d'abord ses ressorts professionnels, contrairement à un clivage historique qui séparerait le syndicalisme territorial du syndicalisme professionnel. Le CLIP-P (intersyndicale du commerce de Paris) a été à l'origine des premières manifestations contre la loi Macron et la remise en cause du repos dominical qu'elle comprenait. La concentration des syndiqués de la CGT dans quelques grandes fédérations (dont la métallurgie, le commerce...), reflet de la composition du salariat, met en lumière des liens professionnels forts.

Cette question du territoire est constitutive du syndicalisme français quand les Bourses du travail rassemblaient les petits artisans des villes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce syndicalisme territorial porte l'enjeu des petites entreprises et du salariat éclaté, souvent sans base syndicale. Mais il est aussi largement en crise par manque de militants, ce qui pèse sur les capacités de mobilisation. Aujourd'hui, les structures territoriales sont des structures difficiles à faire vivre, y compris démocratiquement, face au rétrécissement de l'activité syndicale des grandes entreprises (les droits syndicaux des grandes entreprises, elles-mêmes soumises à une offensive antisyndicale, se sont réduits et sont affectés en priorité à l'entreprise) et à la multiplicité des situations de travail précaires dans les villes. Ces structures sont plus éloignées de l'affrontement de classe que représente spontanément le lieu de l'entreprise, où se confrontent employeurs et salariés. Pourtant ce sont elles qui portent les grands mouvements sociaux, 1995, 2003, 2005, qui forgent l'identité du salariat. Mouvements politisés s'il en est par leur affrontement avec le gouvernement.

<sup>4/</sup> Industrie, mais seulement lors des deux manifestations les plus importantes.

La capacité du syndicalisme à s'adresser à la société passe

largement par ces structures territoriales, et d'abord les réseaux géographiques dans lesquels elles sont intégrées. Le mouvement associatif, les multiples formes de prise de conscience y trouvent un apport militant constant, mais le syndicalisme bénéficie réciproquement des parcours militants divers<sup>5/</sup>. Il bénéficie de la dynamique citoyenne du message syndical, d'autant qu'il structure les grands mouvements d'opposition aux politiques gouvernementales depuis les années 1995. Le territoire apparaît comme le lieu d'une double construction, la solidarité de classe et la citoyenneté. Le suffrage universel, expression de cette citoyenneté abstraite hors de toute référence sociale, présuppose simultanément « *la construction d'un territoire spécifique, un territoire civique* »<sup>6/</sup>. Le syndicalisme y participe.

➤ **Le paradoxe syndical**

D'un côté, le syndicalisme français a ses racines dans les lieux de travail. Il tire sa force de l'organisation collective du travail<sup>7/</sup> (et non pas de la négociation de l'échange salarial, comme le défendent certaines approches), dans la défense quotidienne des salariés. Sa grande force reste la proximité des élus qui forment l'ossature du mouvement syndical. Malgré les diverses facettes de la crise syndicale, il existe des équipes syndicales, qui peut-être « *vivent dans l'entre-soi et se contentent d'une sociabilité de petit groupe* »<sup>8/</sup>, mais qui constituent un tissu militant réel débordant de l'entreprise. Le syndicalisme acquiert sa légitimité « politique », aux yeux des salariés, dans les affrontements avec l'État tels que configurés par les luttes de 1995, 2003, 2006 (CPE), 2010, ces grandes luttes pour défendre les droits collectifs et sociaux acquis dans les combats historiques du mouvement ouvrier et qui s'expriment davantage dans l'espace public.

Malgré la crise de ses réseaux militants, le syndicalisme a su mener cette bataille idéologique pour gagner l'opinion publique. Le syndicalisme apparaît paradoxalement, dans la phase actuelle, appuyé sur un syndicalisme d'entreprise sur la défensive face au patronat, mais capable de mener une lutte nationale et d'y associer d'autres acteurs. Le conflit a mis en scène un syndicalisme en tension entre ces deux réalités de son implantation, politique et professionnelle, deux pôles se renforçant mutuellement.

<sup>5/</sup> Mischi J., *Le bourg et l'atelier, sociologie du combat syndical*, Agone 2016.

<sup>6/</sup> A. Artous, *Démocratie, citoyenneté, émancipation*, Syllepse, 2010, p 19.

<sup>7/</sup> L.-M. Barnier, « Le collectif résistant, analyse d'une pratique syndicale dans un atelier », in S.

Bouquen, *Les résistances au travail*, Syllepse, 2008.

<sup>8/</sup> J. M. Pernot, « La syndicalisation : geste individuel ou engagement collectif ? », in D. Mezzi (Coord.), *Nouveau siècle, nouveau syndicalisme*, Syllepse, 2013, p 21-33.

Porter un bilan, c'est envisager ce qui pourra perdurer. Pour le syndicalisme, l'enjeu du renouvellement des groupes militants est fondamental. C'était un des effets du mouvement de 1995 et des suivants, d'avoir posé une empreinte durable sur le syndicalisme par l'arrivée de nouvelles générations marquées par leur combativité. Il existe certainement une plus grande porosité des appareils syndicaux face aux évolutions de la société, du fait de la crise syndicale. Parmi les éléments de renouvellement de ce syndicalisme, le lien très fort entre Nuit Debout et le syndicalisme est porteur d'avenir. Plusieurs des initiateurs de ce mouvement sont des syndicalistes ou ont été en rapport avec lui. Dans la même mouvance, les cortèges de tête des manifestations rassemblent des milliers de personnes très radicales, dans une continuité de radicalisation avec les cortèges plus traditionnels mise en évidence par les va-et-vient entre les parties de cortège...

Le bilan du mouvement doit prendre en compte l'intégration par le syndicalisme de cette conflictualité, avec son attachement aux décisions collectives, l'importance de la parole individuelle, la radicalité nécessaire pour s'opposer au néolibéralisme.

### **L'enjeu anti-néolibéral**

Parallèlement à cette dimension syndicale, la dynamique politique du conflit prend toute son ampleur par son opposition à un système économique et politique, le néolibéralisme. Les caractéristiques de ce néolibéralisme sont maintenant largement analysées : dans le cadre d'une économie mondialisée et au service de la rentabilité financière des capitaux, il promeut la mise de l'État au service de l'économie, les valeurs de concurrence et de responsabilité pour chaque individu.<sup>9/</sup> Il annonce la fin des droits sociaux auxquels se substituent des « *droits* » acquis individuellement par son travail. Le Compte Personnel d'Activité (CPA) de la loi Travail est certainement emblématique de cette mutation, même s'il a été peu débattu pendant le conflit.

La construction de solidarités, tel qu'a su le faire le syndicalisme tout au long de son existence, est la première réponse à cette individualisation. Mais plus globalement, la riposte au néolibéralisme repose sur la défense des droits fondamentaux :

➤ Les droits fondamentaux ne se négocient pas. Ils se posent comme supérieurs aux intérêts privés et particuliers. La tribune « La santé au travail ne se négocie pas »<sup>10/</sup> mettait en lumière que la loi Travail ouvre au contraire des champs

<sup>9/</sup> P. Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde, essai sur la société néolibérale*, la Découverte, 2009.

<sup>10/</sup> L.-M. Barnier, E. Beynel, A. Carré, D. Linhart,

A. Thebaud-Mony, « La santé au travail n'est pas négociable ! », Tribune, *Médiapart*, 10 février 2016.

entiers de la santé au travail (et en premier lieu le temps de travail) à des compromis locaux sur fond de menaces à l'emploi. Le droit fondamental à la santé doit être réaffirmé.

➤ Le Code du travail revient alors en débat. Le droit du travail a toujours été lu à travers ses formes contradictoires, simultanément droits collectifs visant à contrebalancer l'inégalité manifeste du contrat individuel de travail, et organisation de la mise en concurrence des entreprises et salariés entre eux.<sup>11/</sup>

➤ Le conflit a d'ailleurs largement fait écho aux revendications d'un salaire « *statutaire* », lié au statut salarial. D'où l'importance donnée aux propositions de Bernard Friot par le mouvement social, rejoignant le débat sur le « *statut du travail salarié* » et la « *sécurité sociale professionnelle* » de la CGT (entre autres) du début des années 2000. Même si l'on pourrait interroger la démission que représente cette position quant à la lutte pour le « *plein emploi* ». <sup>12/</sup>

Le mouvement a largement plébiscité la réaffirmation du rôle d'un État pas seulement protecteur mais aussi générateur de droits fondamentaux, s'opposant donc au rôle d'organisateur de la mise en concurrence attribué par le néolibéralisme à l'État.

### **Le syndicalisme, nouveau mouvement social**

Aborder le mouvement syndical comme un mouvement social amène à envisager des registres d'action complémentaires. Le syndicalisme est confronté à la responsabilité d'agréger des approches, des intérêts, des radicalisations différentes à travers lesquelles s'opèrent les prises de conscience du danger néolibéral. Dépassant la seule projection des enjeux salariaux à la société dans son ensemble, le syndicalisme doit intégrer ces différentes approches en proposant un objectif commun, ici un projet commun de société par le dépassement du néolibéralisme. Le conflit démontre la prise de conscience d'un affrontement entre deux projets de société.

Il ne s'agit donc plus seulement d'admettre le lien entre pratiques syndicales et mouvements sociaux, mais de reconsidérer la représentation du monde social que se construit le syndicalisme : « *Le problème crucial pour le mouvement ouvrier est de devenir plus qu'un mouvement ouvrier.* » <sup>13/</sup>

<sup>11/</sup> La loi Travail rappelle d'ailleurs que la branche est un « *lieu de régulation de la concurrence* », donnant une idée partielle du droit conventionnel (Nouvel article L 2232-5-1 du Code du travail).

<sup>12/</sup> P. Khalifa (coord.), *Le plein emploi c'est possible !*

*Éléments pour une politique de gauche*, Note de la Fondation Copernic, Syllepse, 2016.

<sup>13/</sup> C. Offe, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, l'Harmattan, 1997.

Nous pouvons reprendre la suggestion de Gramsci pour lequel « *les intérêts corporatifs propres, dans leur développement présent et futur, dépassent la sphère corporative, celle du groupe purement économique, (...) peuvent et doivent devenir ceux d'autres groupes subordonnés (...) en situant toutes les questions autour desquelles la lutte fait rage (...) sur un plan "universel".* »<sup>14/</sup>

Dans *Demain le syndicalisme*, paru juste avant le conflit, nous constatons que « *paradoxalement le néolibéralisme et sa prétention à une gouvernance globale qui marginalise de fait et le politique et le syndicalisme* » obligent à repenser la relation entre le social et le politique. Les mouvements sociaux, antiracistes, féministes, écologistes, pour la santé ou le logement, l'éducation populaire, les sans-papiers, la santé au travail, sont confrontés aux mêmes interrogations et à la même crise. Mais le syndicalisme demeure l'un des plus importants et sans doute le seul apte à fédérer ce mouvement dans une dynamique antilibérale. « *Le "syndicalisme intégral" s'impose aujourd'hui comme question stratégique centrale face à l'intégration des pouvoirs.* »<sup>15/</sup>

## Conclusion

Seul le syndicalisme peut fédérer les résistances et ouvrir une mobilisation commune pour une autre société. Mais ceci ne peut suffire. La prise de conscience générale de la portée de cette loi (signifiée par les 1,3 million de signatures sur la pétition LoiTravailNonMerci), les initiatives intersyndicales depuis janvier 2016, le succès du film *Merci patron*, le débat politique porté par des rencontres comme celle organisée par la Fondation Copernic le 12 juin 2016, ainsi que l'entrée possible des jeunes et de nouvelles couches radicalisées dans la mobilisation tel que le montre le mouvement Nuit Debout, tous ces signaux expriment le besoin d'une autre politique.

Car subsiste la question politique. « *Le désastre est d'abord politique* », dit un participant au débat de Toulouse. Comme le suggère « l'appel des cent », il faut « *favoriser l'irruption citoyenne pour construire l'alternative.* »<sup>16/</sup> Le syndicalisme a pour devoir actuel de réunir le champ antilibéral, mais il ne peut résoudre – seul – la question du renouvellement d'un espoir de gauche enseveli par la politique gouvernementale. ■

<sup>14/</sup> A. Gramsci, *Cahiers de prison*, Gallimard, 1998, p 381.

<sup>15/</sup> L.-M. Barnier et alii, *Demain le syndicalisme*, op. cit., p 121.

<sup>16/</sup> Appel des cent, 1<sup>er</sup> mai 2016. [www.appeldes100.org](http://www.appeldes100.org).